

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 13 mai 2022
Adopté à la séance du Conseil départemental du 17 juin 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony

BERTOLINI Pascal

BOEDEC Yannick

BOISSEAU Laetitia

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

DECLERCK Mickaël

DUBRAY Paul

ECARD Sabrina

EON Pierre-Edouard

ETORE-MANIKA Edwina

FROMNTEIL Anne

HADDAD Patrick

HAQUIN Xavier

ISRAEL Deborah

JOSE Patricia

LAMBERT-MOTTE Gérard

MELO Manuela

MEURANT Sébastien

MOINE Sarah

PELISSIER Véronique – Arrivée à 10 h 09, pouvoir à EON Pierre-Edouard

PHILIPPON Aziza

PLELAN Noellie

PUEYO Alexandre

RAFAITIN-MARIN Agnès

ROBIN Patrice

ROULEAU Philippe

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel

STREHAIANO Luc

SUEUR Philippe – Arrivée à 10 h 08, pouvoir à SCOLAN Muriel

TINLAND Virginie

TOUBOUL Morgan

VATEL Thomas

VILLECOURT Céline

ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika – Pouvoir à BOISSEAU Laetitia

BACHARD Julien – Pouvoir à STREHAIANO Luc

MENHAOUARA Nessrine – Pouvoir à SABOURET Cédric

METREF Nadia - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas

TOUNGSI-SIMO Cécilia - Pouvoir à ISRAEL Déborah

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	5
II.	INFORMATIONS	5
	- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	5
	5-11 Programmation 2022 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux	5
	5-12 Commune de Bezons - Reclassement du domaine public départemental de la RD 41 vers le domaine public communal de la commune de Bezons	9
	5-13 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R, CSB, Imagine R) pour l'année 2022-2023	10
	- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	15
	1-08 Demande de subvention pour le projet numérique de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise "Bibliothèque Numérique de Référence" auprès de l'Etat (Ministère de la Culture).	15
	1-09 Lancement d'un appel à projets "Art, culture et lien social"	16
	- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	20
	2-29 Bilans des clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil départemental du Val d'Oise	20
	- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	24
	3-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 12 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux, et requalification d'une subvention d'équipement partiellement utilisée	24
	3-12 La démarche olympique du Val d'Oise dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	25
	- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée – Logement	34
	4-09 Soutien financier du Département du Val d'Oise au territoire Bouffémont-Attainville-Moisselles d'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	34
	4-10 Signature de la feuille de route stratégique et opérationnelle de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Département du Val d'Oise et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	36

Début de la séance à 9 h 28

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. Nous allons commencer notre séance.

(Madame SCOLAN procède à l'appel)

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Vous avez vu l'ordre du jour : je vous propose l'examen des rapports, en commençant par la Cinquième Commission, puis la Première, la Deuxième, la Troisième et la Quatrième.

Les Commissions se sont bien déroulées, soit en visioconférence, soit en présentiel dans les locaux du Département.

Trois rapports étaient connexes entre plusieurs Commissions, soit :

- la Première et la Quatrième ;
- la Troisième et la Quatrième ;
- la Quatrième et la Première.

Le compte rendu de la dernière séance sera présenté, si vous le voulez bien, le 17 juin, soit à la prochaine séance, en raison de la proximité entre la dernière séance et aujourd'hui et du temps nécessaire pour que chacun relise sa partie.

Tout le monde est d'accord sur cet ordre du jour. Il est approuvé.

II. INFORMATIONS

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-11 Programmation 2022 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux

Madame CAVECCHI

Nous passons à l'examen des rapports. Pour le premier rapport, je donne la parole à Madame VILLECOURT, la Vice-Présidente chargée de ce domaine.

Madame VILLECOURT

Merci Madame la Présidente.

Je suis ravie d'être la première, parce que j'ai toujours un peu de remords à faire long en fin de séance.

Madame CAVECCHI

Vous n'avez plus aucun regret.

Madame VILLECOURT

Chers collègues, dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, notamment des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département du Val d'Oise est propriétaire et gestionnaire de quatre forêts et de vingt-cinq ENS.

Vous le savez, les ENS participent à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des Valdoisiens. Ils constituent des entités paysagères remarquables qui accueillent des espèces animales et végétales protégées pour lesquelles le Département porte une responsabilité territoriale.

Pour rappel, la politique du Département en direction de ces forêts ENS se développe selon trois axes :

- aménager et gérer ;
- valoriser à travers les partenariats scientifiques et techniques ;
- mettre en valeur et développer l'accès au public.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'examiner, pour l'année 2022, la programmation des travaux et des études envisagées sur les sites départementaux, ainsi que les partenariats techniques et scientifiques établis.

S'agissant des ENS départementaux, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 978 095 € répartis de la manière suivante :

- 597 878 € en fonctionnement ;
- 310 257 € en investissement.

Ces montants témoignent d'un effort financier important par rapport à 2021, puisque nous affichions 625 000 €.

Le rapport qui vous a été adressé détaille l'ensemble des actions envisagées. Parmi elles, j'évoquerai :

- l'organisation des 20 ans de la politique ENS, dont les journées portes ouvertes ont accueilli de nombreux visiteurs ;
- la création d'un sentier pédagogique sur l'ENS du bois du Moulin de Noisement ;
- l'aménagement d'un nouveau parcours découverte sur le site géologique de Vigny-Longuesse ;
- les travaux de mise en valeur du site géologique du Guepel à Saint-Witz ;
- la réalisation d'inventaires de chiroptères sur trois sites pour améliorer nos connaissances scientifiques, redéfinir les principes de gestion de nos parcs et valoriser la biodiversité présente.

Par ailleurs, deux projets d'étude préalables à de futurs travaux d'aménagement seront poursuivis cette année. Ils concernent l'aménagement de l'étang des Aunes à Montgeroult pour un montant total de 161 912 € et la création du sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine pour un montant de 78 000 €.

La mise en œuvre de certaines opérations se fait avec le concours financier de la Région d'Ile-de-France et de l'Etat. Pour cette année 2022, il est donc demandé à l'Assemblée départementale d'autoriser :

- le renouvellement pour l'année 2022 de l'adhésion du Département à l'Association des Réserves Naturelles de France (RNF) pour un montant de 360 € ;
- la sollicitation de la subvention régionale pour couvrir une partie des dépenses liées aux travaux et aux postes de garde-animateur sur la réserve naturelle régionale du site géologique de Vigny-Longuesse qui représente 70 % en investissement et en fonctionnement ;
- la sollicitation de la subvention pour la réalisation des travaux d'aménagements écologiques de l'étang des Aunes à Montgeroult auprès de la Région d'Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Concernant les quatre bois et forêts départementaux, le programme d'action s'élève à 243 712 €, soit 121 712 € en fonctionnement et 122 000 € en investissement. Cette programmation recouvre des opérations d'entretien, de gestion, de plantation ou encore de valorisation. Ces opérations sont détaillées dans le rapport transmis.

Par ailleurs, nos massifs départementaux de l'Hautil et de La Tour du Lay sont victimes de la maladie de l'encre, causant le dépérissement inéluctable des châtaigniers, essence majoritaire de ces forêts. Ainsi, des coupes sanitaires prioritaires et nécessaires seront programmées dès la fin de l'année 2022. Elles viseront, majoritairement, la sécurisation des chemins, l'ouverture de cloisonnements et des améliorations légères par sélection.

Les menus produits de cette gestion forestière sont vendus directement par l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF), d'autres sont vendus à des exploitants forestiers, voire sont cédés à des particuliers, afin d'être valorisés en bois de chauffage. Dans ce cadre, il est proposé de maintenir le prix moyen des ventes de bois de chauffage à :

- environ 28 € le stère, lorsque le bois est vendu débité en bouts d'un mètre ;
- environ 12 € le stère pour du bois sur pied.

Le détail du programme de martelage parcelle par parcelle a été annexé au présent rapport.

Enfin, 122 sorties nature en Val d'Oise sont proposées en 2022 sur 40 sites, dont dix animations à destination de personnes en situation de handicap. Ce programme représente un budget de 73 300 €.

La gestion des espaces naturels et des forêts départementales s'appuie également sur le concours des partenariats scientifiques et techniques. Les partenaires ont la charge de conduire des actions de surveillance, de réaliser des suivis écologiques, de concevoir des outils pédagogiques, de réaliser des animations et des journées de sensibilisations ou de conseiller le Département dans la gestion de ses propriétés naturelles.

En 2022, les dépenses de fonctionnement liées à ces partenariats sont estimées à 122 000 € :

- 7 500 € pour le Centre régional de la propriété forestière ;
- 42 000 € pour le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français ;
- 30 000 € pour le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ;
- 7 500 € pour l'université UniLaSalle de Beauvais ;
- 12 000 € pour l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) ;
- 3 000 € pour la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF) ;
- 5 000 € pour l'Association des Lépidoptéristes de France (ALF).

Enfin, pour favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable, il est proposé, cette année, d'établir un nouveau partenariat avec la ferme pédagogique d'Ecaucourt à hauteur de 15 000 € pour la période 2022-2024. Cela permettra d'organiser des animations nature, des chantiers nature participatifs, des actions en faveur de la biodiversité et de développer l'écopâturage sur les parcelles départementales.

Nous vous proposons également de renouveler la convention pour la protection, la gestion et la valorisation du marais de Frocourt avec le Syndicat du Marais qui délègue au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux et des études sur le site de la vallée de l'Epte, classée en ENS départemental pour tout ce qui concerne la restauration écologique du site.

Globalement, c'est une programmation d'actions à hauteur de 1 151 847 €, financées intégralement par les produits de la taxe d'aménagement, au bénéfice de la préservation et de la valorisation de nos espaces naturels.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments de ce rapport portant sur la programmation 2022 des opérations d'étude et de recherche, d'aménagement et de gestion sur des forêts et des ENS départementaux.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame VILLECOURT, pour ce rapport fort intéressant et important.
Y a-t-il des prises de parole ou des remarques ?

Non.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-12 Commune de Bezons - Reclassement du domaine public départemental de la RD 41 vers le domaine public communal de la commune de Bezons

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Monsieur ARCIERO pour le reclassement dans le domaine public d'une Route Départementale (RD) située à Bezons.

Monsieur ARCIERO

Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit d'une modification de domanialité à Bezons qui concerne la D41. La rue Edouard Vaillant est reclassée dans le domaine public communal pour une meilleure gestion et une meilleure exploitation de cette rue qui n'avait plus de vocation départementale. C'est également un souhait de la Mairie de Bezons.

Nous accédons à sa demande par cette délibération. En échange, vous aurez également à approuver 244 000 € pour compenser cet échange de domanialité.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur ARCIERO.

Je propose que Madame MENHAOUARA ne prenne pas part au vote. C'est Monsieur SABOURET qui a son pouvoir.

Nous passons au vote. Tout le monde est d'accord ?

Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-13 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R, CSB, Imagine R) pour l'année 2022-2023

Madame CAVECCHI

Ce rapport est un fort engagement du Département. Je donne la parole au Vice-Président, Monsieur ROULEAU.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous l'avez dit, nous proposons de voter la participation du Département sur trois dispositifs qui concernent les ramassages scolaires : la carte Scol R et la Carte Scolaire Bus (CSB), qui permettent de faire un aller-retour quotidien, ainsi que la carte Imagine R.

C'est une délibération qui passe chaque année.

Cette année, nous vous proposons de reconduire le même niveau de participation du Conseil départemental, qui s'élève à près de 4 M€. C'est un bel effort du Département du Val d'Oise en faveur des familles. Dans un contexte où l'essence augmente, où il y a beaucoup de prix qui augmentent, nous avons décidé de maintenir le niveau élevé de participation du Département pour les transports scolaires en Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.
Monsieur BOUGEARD, je vous en prie.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, chers collègues.

En ce moment, nos concitoyens ont une préoccupation majeure : la fin du mois. Ce matin encore, les médias se sont fait le relais des derniers chiffres de l'inflation sur un an pour le mois d'avril. Nous sommes à 4,8 % d'inflation, soit un record absolu depuis 1985. Il était même précisé qu'en moyenne, par mois, il manquait aux foyers français 490 €. Je me permets cette introduction pour rappeler la situation parmi les plus préoccupantes que traverse notre pays, notre Région et donc notre Département.

Chers collègues, reprenez ce chiffre : il manque aux Français 490 € par mois.

Hier, dans un autre cadre, j'ai rencontré un couple : tous les deux au SMIC, ils ne finissent pas la fin du mois. Deux SMIC, deux enfants : à la fin du mois, quand ils ouvrent le réfrigérateur, la seule chose qu'ils voient est la lumière.

A cela s'ajoute une autre inquiétude, collective, c'est le dérèglement climatique. La chute du pouvoir d'achat est une réalité et la hausse des températures en est une autre. Les carburants augmentent, la biodiversité diminue. Ce mouvement de fond nécessite une action immédiate : nos concitoyens ne peuvent pas attendre. Pour le climat, nous ne disposons que de trois années supplémentaires, comme l'a révélé le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Dès à présent, il faut donc faire un geste pour le pouvoir d'achat et pour le climat. Notre collectivité possède cette faculté. Monsieur Philippe ROULEAU l'a rappelé tout à l'heure, en nous proposant de reconduire le dispositif avec un investissement conséquent. C'est un statu quo, soit. C'est un investissement important et réel, soit. Mais, cela n'est plus à la hauteur des enjeux.

Dès aujourd'hui, nous avons la possibilité de donner un coup de pouce aux familles du Val d'Oise. Nous pouvons leur restituer du pouvoir d'achat. Sans action de leur part, cela peut se faire très simplement, en proposant un reste à charge à zéro. Je répète : un reste à charge à zéro. Cette gratuité, car il s'agit de gratuité, peut se construire facilement, en conjuguant les efforts de notre collectivité et des intercommunalités de notre Département. Cela servirait un triple objectif :

- social : avec une augmentation immédiate du pouvoir d'achat, comme nous l'avons dit ;
- environnemental : avec la diminution du recours à la voiture individuelle, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;
- éducatif : un concept qui m'est cher, puisque cette gratuité inciterait les jeunes valdoisiens à découvrir notre patrimoine et favoriserait l'accès à la culture.

A terme, l'objectif serait également de convaincre vos alliés politiques de la Région d'Ile-de-France de mettre la gratuité des transports publics pour les moins de 25 ans. Ce n'est pas une découverte : d'autres villes le font, en France comme à l'étranger, preuve que cette mise en place est possible et souhaitable. Cette mesure représenterait l'équivalent de 0,6 % de notre budget. C'est une dépense que nous pouvons nous permettre de prendre en charge, car elle répond à l'urgence sociale et climatique et elle bénéficierait à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Madame la Présidente, mes chers collègues, il est urgent d'agir. Nous avons le pouvoir de le faire dès à présent. Qu'attendons-nous pour envoyer ce signal positif à nos concitoyennes et à nos concitoyens ? Je vous remercie.

Dans l'état actuel des choses, puisque c'est un statu quo, nous nous abstiendrons sur le vote, sauf si vous accédez à notre proposition.

Madame CAVECCHI

Je ne changerai pas pour la gratuité.
Monsieur ROULEAU, je vous donne la parole.

Monsieur ROULEAU

Deux éléments.

Le premier élément est que ce service a un coût. La gratuité n'existe pas, parce que le service a forcément un coût et que la collectivité ne fait pas de bénéfice. Donc, tout l'argent dépensé ici ne pourra pas être dépensé ailleurs.

A propos du deuxième élément, vous avez indiqué que certaines villes pratiquent la gratuité. Oui, peut-être que c'est le cas dans certaines villes, mais la situation en Ile-de-France n'est pas la même. Nous ne sommes pas dans une situation, où nous voulons absolument remplir les trains, les bus... Vous savez très bien que tous nos transports en Ile-de-France sont saturés. Donc, ce ne serait pas raisonnable. Vous savez que je suis administrateur d'Ile-de-France Mobilités (IDFM). Cette question s'est posée également pour les transports. Je crois que tout le monde a bien compris que ce n'était pas possible d'offrir la gratuité, parce que cela va engendrer des utilisateurs qui vont encore plus saturer les transports en commun. Je crois qu'il faut se déplacer mieux. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour certaines catégories de population, notamment les "24 €" pour les très jeunes qui peuvent utiliser les transports en commun avec 2 € par mois.

Je crois que c'est bien de maintenir cet effort dans un contexte difficile. 4 M€, ce n'est pas rien. C'est un vrai geste du Département, mais je crois que la gratuité n'est pas quelque chose de sérieux.

Quand vous parlez de la lumière du réfrigérateur, je sais bien que nous sommes dans une période électorale, même si vous n'êtes pas candidat.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Vice-Président.
Monsieur PUEYO a la parole.

Monsieur PUEYO

Je suis un peu étonné que vous parliez encore de la gratuité, parce qu'elle est très injuste. Quand on paie, c'est parce qu'il y a la possibilité de faire des prix différents. Donc, si vous êtes une personne handicapée, si vous êtes jeune, selon votre situation familiale, si vous êtes chômeur, vous n'avez pas les mêmes tarifs qu'une personne qui gagne bien sa vie et qui va payer plein tarif.

Si l'on rend les services de transport gratuits, que vos parents ou vous-même gagniez très bien votre vie ou que vous soyez smicard, tout le monde est au même niveau, ce qui est socialement injuste. Il est normal que les gens qui gagnent bien leur vie paient des tarifs complets, alors que des gens qui ont des situations sociales ou personnelles compliquées aient des réductions. C'est ce qui permet la tarification.

Non, la gratuité n'est pas une avancée sociale, bien au contraire. Elle lisse par le haut, parce que ce sont les impôts qui vont payer, riche ou pauvre, tout le monde paiera de la même façon.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur PUEYO.

Je vais ajouter deux points.

D'abord, c'est une participation volontaire du Département. Rien n'est obligatoire. Nous souhaitons apporter cette diminution de tarif de façon tout à fait décidée.

Ensuite, aujourd'hui, nos dépenses pour l'aide sociale - vous le savez - approchent les 60 % de notre budget de fonctionnement.

Donc, le Département fait beaucoup pour l'aide sociale en général. Cela s'ajoute effectivement dans cet esprit. Ce sont les deux points que je voulais ajouter.

Monsieur SABOURET

On a un débat intéressant à l'occasion de la reconduction d'un dispositif.

Concernant les arguments échangés, je m'inscris en faux sur plusieurs arguments que Monsieur Philippe ROULEAU a avancés.

Premièrement, la gratuité inciterait à davantage utiliser les transports qui sont saturés. Le problème est que nous inciterions à utiliser des transports déjà saturés, mais les routes sont saturées. Donc, je dirais que la congestion de l'Ile-de-France est multisource. Là, il s'agit des jeunes qui ont besoin de se rendre sur leur lieu d'enseignement. D'ailleurs, on pourrait imaginer de faire une gratuité, y compris, pour les étudiants qui ont besoin de se rendre dans les universités, là où ils étudient, ou éventuellement là où ils sont en stage. Aujourd'hui, ils utilisent déjà les transports. Donc, je pense que cet argument de la saturation ne vaut pas. S'il y avait une gratuité complète demain, il y aurait effectivement le problème du renforcement de l'offre. Mais, le sujet qui se pose en Ile-de-France est que, face à la saturation qui existe sur un certain nombre de lignes, les investissements doivent être faits pour permettre tout d'abord un fonctionnement suffisamment qualitatif - en tant qu'usager du RER D, je constate que les retards deviennent la règle, les problèmes d'exploitation deviennent la règle, parce que le fonctionnement au quotidien de nos transports collectifs devrait être amélioré. Ensuite, il faut aussi des investissements capacitaires pour régler ce problème de saturation.

Deuxièmement, quand on dit que la gratuité n'existe pas, il est évident que la gratuité est toujours payée par quelqu'un, mais la gratuité pour les usagers existe en de nombreux endroits dans le monde et elle existe dans de nombreuses collectivités en France. D'ailleurs, elle peut être à géométrie variable. Il peut y avoir une gratuité jusqu'à un certain âge. De nombreuses Agglomérations, et même un Département, font la gratuité pour les moins de 18 ans. Ce Département, c'est celui de Paris.

Vous avez dit que personne ne fait la gratuité en Ile-de-France, alors que le Département de Paris fait la gratuité pour les moins de 18 ans, parce qu'il prend intégralement en charge les passes Navigo. C'est un choix politique.

Il est vrai que l'utilisation des transports en commun paraît assez logique, lorsqu'on a une densité de transports en commun extrêmement forte comme le cœur de l'Agglomération parisienne. Mais, ce sont plutôt les banlieusards qui ont besoin des transports. Se balader à vélo, à trottinette ou à pied c'est assez facile, lorsqu'on a de courtes distances à faire. Mais, quand vous êtes à Gonesse et que vous devez aller à Argenteuil, c'est assez compliqué. Si vous n'avez pas de voiture, vous êtes obligé de prendre les transports en commun, parce que cela prendrait un petit peu de temps d'y aller en footing.

La gratuité bénéficierait d'abord et avant tout aux banlieusards, à la grande banlieue parisienne, si nous décidions de la mettre en place. Elle existe pour les jeunes dans beaucoup de collectivités. Par exemple, la gratuité existe de manière complète sur l'Agglomération de Dunkerque. Cette dernière a fait les transports gratuits pour tous. J'ai une liste longue comme le bras d'Agglomérations qui font des gratuités soit le week-end - à Rouen, à Saint-Etienne, à Montpellier -, soit pour les moins de 18 ans.

Donc, c'est une question de choix politique. On peut ne pas faire ce choix politique.

Je m'inscris en faux sur l'argument consistant à dire que c'est inégalitaire. Au contraire, surtout si l'on finance ce genre de mesure par de l'impôt progressif. N'oublions pas la manière dont sont financés les transports collectifs, essentiellement en Ile-de-France. Le premier contributeur est le versement mobilité, c'est un impôt de production. Les impôts de production ont mauvaise presse. Les entreprises assujetties au versement mobilité paient les services de mobilité dans l'ensemble de l'Ile-de-France. Donc, c'est une vraie question politique, qui ne se pose pas qu'au niveau du Département du Val d'Oise, mais au niveau de la Région d'Ile-de-France, mais puisque notre Département a des dispositifs de complément, nous devons nous poser la question des bons dispositifs de complément.

A l'occasion de cette délibération, je souhaite que nous ayons le débat sur le reste à charge zéro pour nos collégiens et nos lycéens, voire nos moins de 18 ans ou nos moins de 25 ans, pour regarder ce que nous pouvons faire budgétairement, mais surtout ce que nous pouvons faire pour nos jeunes. En effet, ne pas pouvoir être mobile et ne pas pouvoir se payer des tickets encouragent aussi la fraude et empêchent de profiter de toutes les possibilités, y compris d'emplois, qu'on a en Ile-de-France.

Madame CAVECCHI

Ce débat a lieu.

Vous citez Paris comme exemple. Ils prennent les transports en commun, c'est mieux que de marcher sur les trottoirs sales. Non, en général, Paris n'est pas un exemple à prendre comme Département exemplaire.

Tout le monde s'est exprimé. Donc, nous votons.

Abstention du groupe de l'opposition. Mes collègues sont favorables. Merci.

Adoption à la majorité. L'Opposition s'abstient.

Je rappelle que notre participation à IDFM est de 12 M€, en plus des 4 M€ que nous venons de voter.

- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-08 Demande de subvention pour le projet numérique de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise "Bibliothèque Numérique de Référence" auprès de l'Etat (Ministère de la Culture).

Madame CAVECCHI

Nous passons à une délibération qui nous projette sur la culture. Il s'agit de demander une subvention - j'espère que tout le monde sera d'accord - pour un projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO).

Je me tourne vers Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.

La BDVO a pour mission de faciliter la maîtrise des outils d'accès à la connaissance, à l'information et à la culture sur tous les supports, y compris les supports numériques. Dans le cadre de sa labellisation "Bibliothèque Nationale de Référence" (BNR) obtenue en juin 2019, la BDVO est engagée dans un projet numérique appelé "95 BPN" échelonné sur quatre années, de 2019 à 2022.

Le présent rapport a pour objet d'adopter le plan d'action 2022 et de solliciter, auprès de l'Etat, un financement à hauteur de 73 449,25 € au titre de l'année 2022. Cet accompagnement représente 80 % du montant HT des dépenses réalisées. Le projet numérique de la BDVO permettra une meilleure gestion interne et un meilleur service rendu aux partenaires.

Son plan d'action 2022 consiste en :

- l'acquisition de nouveaux outils d'animation ;
- une offre de formation en matière d'usagers ;
- la médiation numérique et l'inclusion numérique ;
- Nouv'Labo et médiation numérique ;
- La modernisation des outils de travail et des collections.

Outre la réalisation de tous ces projets, l'année 2022 sera l'occasion de se rapprocher des partenaires pour évaluer sur le territoire l'impact de la labellisation de la BDVO auprès des usagers.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame JOSE.
Pas d'intervention ? Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Non. Un sort m'a été jeté...

Madame CAVECCHI

Nous votons.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Monsieur BOUGEARD, y êtes-vous favorable ?
(Voix off : oui).
Merci, Monsieur BOUGEARD.
Monsieur SABOURET reprend ses esprits.
Adopté.

Adoption à l'unanimité.

1-09 Lancement d'un appel à projets "Art, culture et lien social"

Madame CAVECCHI

Nous passons à la délibération suivante. Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente.

Le présent rapport propose de valider le lancement d'un appel à projets "Art, culture et lien social" pour une mise en œuvre en 2022. L'objectif est de créer des passerelles entre les acteurs culturels et ceux des champs sociaux et médico-sociaux. Les enjeux d'accès à la culture des publics fragiles constituent une priorité départementale, notamment dans les champs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), du handicap et des seniors.

L'appel à projets proposé vise à favoriser une dynamique de partenariat entre des établissements culturels, des équipes artistiques et des professionnels du champ social et médico-social, afin de développer l'accessibilité de l'art et de la culture pour tous.

Cet appel à projets est un levier permettant de déployer une présence artistique dynamique sur le territoire. Il a pour but de soutenir des lieux culturels valdoisiens, des compagnies et des équipes artistiques dans la mise en œuvre de projets conjoints exigeants et innovants en direction des établissements et des services sociaux et médico-sociaux.

Il est rappelé que la dotation financière de cet appel à projets, pour l'année 2022, d'un montant de 150 000 €, est financée à parité par des crédits exceptionnels versés par l'Etat au Département en 2021 et par l'abondement du Département.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame JOSE.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur SABOURET, nous vous écoutons.

Monsieur SABOURET

Je voulais intervenir sur ce sujet qui est important. Le lancement de cet appel à projets est une bonne chose. La culture pour toutes et tous est un objectif qui nous rassemble, je crois. C'est également un vecteur de bien-être pour les résidents et les personnes qui les accompagnent dans les structures sociales et médico-sociales qui en bénéficieront.

La culture aide à traverser des moments difficiles. Elle soutient les personnes dans leur quotidien. Elle permet de développer les fonctions cognitives, je pense que c'est très important, notamment lorsqu'on s'adresse aux personnes dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou dans des établissements d'accueil de personnes en situation de handicap. Elle permet de mettre des mots sur les maux - comme on dit - et elle apaise les tensions. En un mot, la culture est indispensable.

Deuxième remarque. Le monde culturel - on le sait - a énormément souffert de la période des deux ans de crise sanitaire. Avec les situations de confinement, nombre de compagnies n'ont pas pu se produire, des spectacles n'ont pas pu être joués, ont dû être reportés et même un certain nombre de professionnels - des artistes privés de public - n'ont pas pu exercer leur métier, certains ont même dû changer de métier. Dans le même temps, les structures sociales et médico-sociales ont aussi souffert d'un isolement, de difficultés à conserver ce lien au monde. Aujourd'hui, je crois qu'il faut surmonter cette période.

Le lancement de cet appel à projets est bénéfique à trois points de vue.

D'abord, ce sera au service des publics accompagnés : les enfants dans les structures de l'ASE, les personnes en situation de handicap, les seniors dans les EHPAD. Cela va permettre de s'ouvrir sur le monde et de profiter d'une offre culturelle qui va venir à eux. C'est très important.

Ensuite, cela sera au service des établissements et de leur personnel, parce que cela permet de diversifier les actions proposées dans l'établissement et de multiplier les partenariats et les actions. Nous savons que c'est toujours bénéfique.

Enfin, cela sera au service de la culture. Je disais que la culture avait souffert, mais le monde de la culture pourra aussi trouver à se produire et à diffuser des spectacles qui sont le cœur de métier des artistes.

Tout cela est positif. Cependant, nous avons une interrogation sur l'ambition de cet appel à projets. En effet, vous indiquez que, pour l'année 2021, neuf structures ont été financées à hauteur de 20 000 € par projet. Ensuite, un abondement de 300 000 € de l'enveloppe globale apporté par le Département est annoncé, en plus des 500 000 € mobilisés par l'Etat sur les trois années (2021-2022-2023). Dans le rapport, il est poursuivi en soulignant que les dossiers 2022 seront au maximum financés à hauteur de 15 000 €, c'est-à-dire pas les 20 000 € de 2021, c'est-à-dire moins que ce qu'on a fait l'année dernière avec une enveloppe maximale de 150 000 € en 2022.

D'où notre interrogation sur trois points. Ce sont d'ailleurs des sujets que nous avons évoqués en Commission, mais je pense que c'est bien d'avoir les précisions aujourd'hui.

D'abord, la baisse de 25 % du plafond de financement de chaque projet. Considérez-vous que c'est pertinent ? Cette baisse de 5 000 € dans un contexte d'inflation élevée est un peu surprenante. Cela veut dire que les structures et les compagnies vont devoir monter des projets moins ambitieux. Les projets présentés seront moins coûteux, donc probablement moins ambitieux. C'est une première crainte.

Ensuite, sur le financement global, un abondement de 300 000 € de l'enveloppe est annoncé, en plus des 500 000 € de l'Etat. Cependant, on voit qu'il y a 180 000 € de crédits globaux dépensés en 2021. En 2022, on prévoit 150 000 € d'interventions. Cela veut dire qu'il reste 470 000 € sur l'enveloppe et l'on s'interroge sur la mobilisation de cette enveloppe qui est considérable. Prévoit-on de tout mettre sur 2023 ou s'agit-il de crédits qui ne seront pas dépensés ?

Enfin, on constate qu'en 2021 neuf structures ont présenté un projet. En 2022, on prévoit que dix structures pourraient être financées. Or, notre Département compte près de 435 structures éligibles. Le risque n'est-il pas justement de ne pas susciter suffisamment de projets avec une cote un peu trop réduite ?

Je fais une dernière remarque, mais nous avons échangé sur ce point en Commission et vous aviez donné des assurances. Il est important que cet appel à projets soit connu des établissements, qu'il soit promu aussi par les équipes des établissements et pas seulement par les compagnies culturelles et qu'il soit simple d'entrer dans la démarche. Il s'agit de faciliter l'appropriation de la culture à tous les niveaux et, si les dossiers sont trop compliqués, on sait comment cela se passe. On a les abonnés - les gens qui ont les structures administratives les plus puissantes - qui sont capables d'y répondre et tous les autres qui sont laissés de côté. Il faut donc faire très attention à cela.

Vous avez compris, Madame la Présidente, mes chers collègues, que nous saluons cet appel à projets. Nous avons un certain nombre de craintes et de réponses que nous attendons, mais c'est un réel levier de soutien au secteur culturel et médico-social.

Nous voterons favorablement au lancement de cet appel à projets et à tous les dispositifs qui l'accompagnent.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET.
Madame JOSE a la parole.

Madame JOSE

Monsieur SABOURET, dans un premier temps, merci de rappeler que la culture a beaucoup souffert pendant la pandémie et merci de reconnaître que l'appel à projets est pertinent.

Je suis étonnée que vous rappeliez la question, puisque nous nous en sommes expliqué lors de la Commission qui a eu lieu mardi. Nous vous avons donné tous les éléments, mais je vais les redonner.

S'agissant de la subvention exceptionnelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), nous avons des critères à respecter. De la même manière que nous posons des critères lors des appels à projets que nous demandons aux organismes et aux villes de respecter, il en est de même pour nous. Nous allons financer les structures labellisées dans un premier temps.

S'agissant de l'enveloppe, nous vous avons dit - et je vous le redis - que pas un seul euro ne restera. Tout sera attribué. Il n'est pas question d'avoir des projets au rabais ou des projets en deçà de leur valeur, bien au contraire. En ce qui concerne l'information, il est évident que toutes les structures médico-sociales seront informées, toutes les structures de la petite enfance, toutes les structures concernées par le dispositif seront bien sûr informées en temps et en heure de l'appel à projets.

J'espère avoir répondu à votre question.

Madame CAVECCHI

Cet appel à projets ne se tourne que vers nos publics. C'est pour cela que c'est très précis. En plus, si j'ai bien suivi tout cela, il y a un travail au niveau des équipes culturelles pour bien connaître et apporter des réponses à des besoins de nos publics. Les équipes sont en train de travailler sur ce sujet. C'est quelque chose dont on reparlera, j'en suis certaine.

Par ailleurs, nous voterons le reste de cet apport du Département, qui est de 300 000 €, au fur et à mesure des séances suivantes au cours de l'année. Comme l'a dit Madame JOSE, les 500 000 € de la DRAC seront soumis à des critères que nous devons respecter. Nous travaillons sur le sujet en ce moment.

Voilà ce que je peux apporter comme réponse.

Si vous votez, je comprends que nous votons ce rapport à l'unanimité et je vous en remercie.

Adoption à l'unanimité.

- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-29 Bilans des clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil départemental du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame RAFAITIN-MARIN.

Madame RAFAITIN-MARIN

Le Département réaffirme sa volonté d'améliorer l'efficacité des achats en associant la commande publique aux dispositifs visant au retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Je donne quelques éléments de contexte. C'est en 2013 que le Département a souhaité développer l'insertion sociale dans le périmètre de ses marchés. Une Charte départementale a été adoptée, ce qui a permis d'offrir un tremplin pour l'emploi, une formation, un stage, un contrat de travail au public. Les personnes bénéficiaires sont, prioritairement, les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les jeunes sans qualification âgés de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion et les publics reconnus comme travailleurs porteurs de handicap.

La Charte départementale d'insertion concerne les marchés de travaux publics dont les montants sont supérieurs à 500 000 € HT et dont la durée prévisionnelle d'exécution est supérieure à trois mois. Les marchés de prestations intellectuelles comprenant une part de main-d'œuvre supérieure à 50 % sont également concernés par ce dispositif.

En 2019, le Département a adhéré en tant que membre fondateur à la Charte de la plate-forme de l'emploi et de la formation dans les travaux publics, créé par le Syndicat valdoisien des entreprises de travaux publics.

Le Département s'est également adjoint la collaboration d'un partenaire externe appelé "facilitateur" pour l'accompagner dans le développement de cette démarche. Un marché public a donc été mis en place, en 2019, pour une durée de trois ans, soit jusqu'en 2021. Ce nouveau marché a donc été reconduit en 2022. Les missions principales du "facilitateur" concernent la formation, la concertation et l'accompagnement des services du Département, ainsi que le conseil auprès des entreprises, la mobilisation des acteurs locaux de l'emploi, l'organisation et le suivi des publics jusqu'à l'accompagnement spécifique pour le développement de l'emploi dans le cadre de projets structurants.

Ce marché de prestations avec le "facilitateur" a un coût annuel de 77 000 € et des subventions à hauteur de 50 % ont été demandées auprès du Fonds Social Européen (FSE) avec l'appui de la Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (DAEST).

Un bilan pour l'année 2021 a été établi. En voici quelques chiffres :

- 63 427 heures d'insertion ont été réalisées sur un périmètre de 89 marchés en cours d'exécution ;
- 27 nouveaux marchés comportant une clause d'insertion ont été passés ;
- deux marchés d'insertion dans le domaine de l'entretien des espaces verts ;
- deux marchés réservés à la structure du handicap pour la mise sous pli et l'encartage du journal interne ;
- un nouveau marché, en 2021, relatif à la prestation de blanchisserie de linge pour la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance (MDE) a été établi ;
- les bénéficiaires sont au nombre de 202 qui se répartissent comme suit : 37 % issus du RSA, 37 % jeunes de moins de 26 ans, 26 % demandeurs d'emploi de longue durée, 6 % personnes en situation de handicap. A noter : 23 femmes ont été bénéficiaires de ces clauses. Enfin, 95 % des participants ont un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat ;
- 206 contrats ont été conclus ;
- un projet structurant : le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) : deux personnes du Val d'Oise ont été positionnées, ce qui a représenté 4 614 heures de travail.

Un bilan a donc été réalisé pour les trois années qui se sont écoulées, à savoir depuis la signature de la Charte de la plate-forme pour l'emploi. Je le rappelle :

- 152 721 heures d'insertion ont été réalisées ;
- 56 nouveaux marchés ;
- sept marchés d'insertion et trois marchés réservés à des structures du handicap ;

- 403 personnes ont bénéficié de ce dispositif sur les trois ans : 42 femmes sont concernées dans les métiers de distribution de magazines, de conductrice de mini-bus, d'assistante administrative, d'architecte et d'agent de nettoyage. Leur nombre a progressé sur la durée. 96 % des participants ont un niveau équivalent au baccalauréat. A noter : les diplômés d'études supérieures sont désormais positionnés sur ces clauses ;
- sur les trois ans, 433 contrats ont été conclus.

Pour plus de détails, vous avez un bilan détaillé joint en annexe de votre dossier.

Madame la Présidente, je suis arrivée au terme de cette présentation et vous remercie de votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.
Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Nous avons déjà parlé de pouvoir d'achat et de climat. Nous allons maintenant parler d'emploi, puisque l'emploi est aussi une préoccupation importante pour nos concitoyens, en particulier pour nos plus jeunes.

Le contexte économique de l'Europe s'assombrit. Certaines banques centrales annoncent une récession pour l'année 2023, d'autres relèvent leur taux d'intérêt. En fait, c'est un véritable tour de vis.

Par contre, le Département est la collectivité des solidarités. Cela est une mission qui lui tient à cœur. Avec l'inscription des clauses d'insertion, nous avons une opportunité d'agir pour l'emploi, notamment pour nos concitoyens les plus en difficulté. Il s'agit d'un levier efficace. L'insertion dans le monde du travail est réelle. C'est un outil gagnant-gagnant à la fois pour les entreprises et les personnes bénéficiant de ces clauses. L'insertion représente l'exact inverse d'une proposition - je l'avais déjà évoqué ici juste avant les élections présidentielles - qui a fait irruption dans le débat public. C'était l'attribution du RSA contre des heures de bénévolat. Là, nous sommes dans l'exact inverse de cette proposition. Une proposition qui a d'ailleurs fait l'unanimité contre elle de la part des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion. Notre collectivité a donc un bel outil. Elle est donneuse d'ordre dans de nombreux domaines d'intervention. Nous devons absolument saisir ces clauses d'insertion et les mobiliser. Or, ce constat amène trois réflexions suivies de trois recommandations pour aller plus loin, parce que "peut mieux faire". Je pense que Madame RAFAITIN-MARIN sera sensible aux arguments.

Tout d'abord, les femmes, elles ne sont que 11 % à bénéficier des clauses d'insertion. C'est trop peu, surtout lorsque nous connaissons les difficultés des femmes isolées avec enfants.

Ensuite, les plus de 50 ans, nous savons également que les personnes de plus de 50 ans sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail : trop âgées pour être embauchées, trop jeunes pour être retraitées. Pourtant, ces personnes ont une expérience à faire valoir. Là aussi, il faut aller vers ces publics.

Enfin, le nombre de marchés contenant ces clauses est peu élevé : 89 marchés rapportés aux centaines de marchés que nous passons chaque année, ce chiffre interroge. Nous pensons que le levier est là.

Nous pouvons certainement aller plus loin sur trois axes :

- augmenter le nombre de personnes que nous accompagnons vers l'emploi stable et durable ;
- mieux accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, ce dont j'ai parlé ;
- surtout, nous devons faire un véritable effort, une montée en puissance sur le nombre de marchés contenant ces clauses d'insertion.

C'est le triple souhait que nous énonçons aujourd'hui, mais je suis sûr qu'il est partagé par beaucoup autour de cette table.

Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD.

Je pense que vous avez vu dans le rapport qu'il y a eu des efforts importants de la part du Département, puisque nous avons augmenté de 70 % le nombre d'heures d'insertion par rapport aux années précédentes.

Evidemment, les choses n'en restent pas là, mais c'est un travail délicat, un peu difficile - je pense -, parce qu'il faut que les entreprises jouent aussi le jeu. Elles ont leur personnel et il faut trouver le moyen d'insérer des personnels qui n'ont pas d'expérience, donc il faut qu'elles les forment. C'est une lourde charge aussi pour les entreprises. Mais, si tout le monde s'y met, nous avancerons de mieux en mieux, de plus en plus vite et de la meilleure façon possible.

Merci à toutes et à tous.

C'est un donné acte. Donc, je ne vous fais pas voter.

Nous suivons cela de très près.

Donné acte.

- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 12 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux, et requalification d'une subvention d'équipement partiellement utilisée

Madame CAVECCHI

Cela faisait longtemps que nous n'avions pas attribué de subvention pour les collèges. Madame la Vice-Présidente, vous avez la parole.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.

En effet, c'est un rapport un peu habituel, mais j'espère qu'il diminuera d'année en année. Je vais vous expliquer pourquoi.

Il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention pour des achats d'équipements dans 12 collèges pour un montant de 59 432,69 €. Cela permet aux collèges d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux, lorsque c'est du gros matériel.

Je précise que ces demandes sont toujours étudiées par la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) en fonction des devis fournis. Les collèges sont éligibles uniquement s'ils n'ont pas un fonds de roulement supérieur à quatre mois.

Pour éviter d'avoir trop de demandes et diminuer ce coût pour la collectivité, nous avons mis en place, en 2021, une bourse d'échange, je vous en avais déjà parlé. Maintenant, nous avons un petit peu de recul. Donc, je peux vous dire que 58 collèges adhèrent à cette bourse d'échange et que 91 prêts ont déjà été utilisés par les collèges. Cela permet d'éviter d'acheter du gros matériel, notamment des tondeuses pour les espaces verts. Ce sont les plus grosses demandes : nous avons 66 demandes pour les espaces verts, 15 pour l'entretien de locaux, sept pour la maintenance et trois pour des équipements divers. Les gros équipements sont livrés par la DEC. Nous avons deux agents de maintenance qui sont mobiles sur tout le département et qui déplacent ces équipements. Nous avons deux magasins de stockage dans deux collèges, l'un au collège Paul Eluard à Garges-lès-Gonesse et l'autre au collège Nicolas Flamel à Pontoise. Ce sont des collèges qui ont de l'espace que nous utilisons pour cela.

Grâce à cette bourse d'échange, cela nous a permis de faire une économie d'un peu plus de 40 000 €. J'espère que cela continuera à augmenter.

Je crois que je vous ai tout dit. Merci, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Madame TINLAND.

Pas de remarques ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité.

3-12 La démarche olympique du Val d'Oise dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Madame CAVECCHI

Nous sommes en mai 2024. Nous passons aux Jeux Olympiques dès demain. Ce sera une période intense, puisqu'il y a encore beaucoup de choses à faire entre 2022 et 2024.

Monsieur HAQUIN

Merci, Madame la Présidente.

Dans nos esprits, c'est comme si nous étions en 2024.

Aujourd'hui, je vais vous parler de la démarche olympique du Val d'Oise dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP).

Evidemment, c'est un événement important pour notre territoire, pour le Val d'Oise en particulier, puisque les JOP arrivent en France tous les 100 ans et que nous allons avoir une part active à l'organisation de ces JOP. Ce qui est important pour nous est la façon dont nous préparons et allons vers cette période, la façon dont nous allons la vivre et aussi l'héritage.

Il y a un point important avant que nous puissions dérouler le document. Je voulais souligner le travail de grande qualité fait par l'ensemble des services, en coopération et transversalité avec nos collègues qui ont travaillé sur ces dossiers. Je veux également citer nos collègues de l'ancien mandat, puisque c'est un travail qui a été initié bien avant notre mandat : en 2017, les JOP ont été attribués à la France et à Paris et, en 2019, nous avons été labellisés "Terre des Jeux". Dès lors, un travail important a été fait, notamment avec un livre blanc sur toutes les problématiques autour du handicap - c'est un point important - et du sport.

Je tiens également à préciser que lundi je ne pouvais pas être en Commission, puisque je représentais le Département à la Commission des financeurs de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Un point très important y a été évoqué sur le sport santé qui devrait subir une impulsion, grâce aux JOP. Il y a là un gros travail à faire.

Une fois n'est pas coutume, je vais reprendre les arguments de mon collègue, Monsieur Nicolas BOUGEARD.

Les JOP et cette démarche sont l'occasion de répondre à un problème climatique, d'en mesurer les enjeux, de créer de l'emploi et d'augmenter le pouvoir d'achat pour les gens qui vivent sur notre territoire et de faire preuve de grande solidarité dans le sens très noble du terme. Je pense que c'est un projet qui peut fédérer beaucoup de Valdoisiennes et de Valdoisiens, d'autant que notre territoire va du rural à l'hyperurbanisé, ce point est intéressant et atypique. Là, il y a une dynamique importante à mettre en place.

Nous allons prendre le plan d'actions.

Tout d'abord, la prospection en vue de l'accueil des délégations étrangères sur le territoire. Effectivement, tout le monde est très impatient de savoir combien nous allons avoir de délégations présentes sur le territoire. Nous avons déjà la délégation américaine qui sera au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS). C'est assez exceptionnel d'avoir la délégation américaine. Je peux vous dire que l'ensemble des collègues des Départements voisins nous envie d'avoir cette délégation et tout ce qui va avec, d'autant que la délégation américaine s'est engagée à faire un effort particulier en matière de développement durable en consommant à proximité, en faisant travailler à proximité et en étant exemplaire dans son comportement.

Cette délégation est la première délégation territoriale et elle en appelle d'autres, puisque les délégations des autres pays se disent que si les Américains ont choisi ce territoire, c'est qu'il y a des raisons : la proximité, la qualité, la sécurité.

Le Département s'est fait accompagner par le cabinet Share4Sport. Je sais qu'il y a eu une interrogation lors de la Commission. Evidemment, ce cabinet est jeune, mais les deux personnes qui guident ce cabinet sont les personnes à l'origine du contact entre le CDFAS et la Team. Ce sont deux personnes qui ont été Directeur de communication pour les JOP Rio 2016, également pour la Coupe du Monde de Football en 2014, un des deux est en contact direct avec le Comité International Olympique (CIO), puisqu'il est conseil en communication. Le deuxième était l'Attaché olympique et paralympique du Ministère des Affaires étrangères lors des JOP au Brésil. Ils ont donc une connaissance parfaite des rouages du CIO, mais également de l'organisation. Ce deuxième point est important. A titre d'exemple, ils nous ont fait savoir qu'il ne fallait pas que nous nous "affolions", car beaucoup de fédérations et beaucoup de comités olympiques ne se réveilleront qu'en 2023 pour la simple raison qu'ils doivent être qualifiés.

L'idée est d'avancer au fur et à mesure et de se dire en toute objectivité que le département a la capacité d'accueillir, et bien plus largement qu'au niveau sportif, donc au niveau hôtelier, au niveau culturel, au niveau des transports. Là, le cabinet nous accompagne de façon très efficace. A titre d'exemple, ils nous indiquent ce qu'il ne faut pas faire sur la base de leur vécu. Ce cabinet nous aide et ne va pas désigner telle ou telle ville ou tel ou tel territoire. Ils vont seulement faciliter la mise en réseau et nous avons déjà des contacts avec le Brésil, le Japon, l'Autriche et l'Arabie saoudite, qui sont intéressés par notre territoire pour y installer leur délégation ou quelques délégations. En effet, selon les pays, ce sont les fédérations qui gèrent en direct. Là aussi, cela demande une coordination, parce qu'entre le Comité olympique du pays et les fédérations, il y a quelquefois des télescopes. Donc, nous sommes accompagnés.

La première chose est la mise en ligne du site JOP 2024. Ce site servira à référencer tout ce qui aura été validé par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour les lieux où les délégations pourront s'entraîner. La proximité du Val d'Oise avec Saint-Denis est un atout formidable. C'est en train de se faire et le COJO arbitrera dans un premier temps, avant la fin de l'année, puis il y aura une deuxième session. Pour les gens qui vont venir, les packs sont importants aussi, parce que nous ne pensons pas assez souvent que, hormis les sportifs, il y a aussi tout le staff accompagnant, toute la logistique et tous les touristes. Donc, c'est la mise en réseau avec Val d'Oise Tourisme (VOT), avec tous les moyens hôteliers, avec le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) pour se demander comment proposer des solutions aux gens qui vont venir. Ce site sera mis en ligne le 23 juin 2022, date du lancement officiel au CDFAS de cette démarche olympique. Vous y êtes toutes et tous invités. Il y aura un certain nombre de démonstrations et la présence de notre cabinet qui pourra répondre directement.

Ce site est très demandé. Beaucoup de collectivités sont en attente. Si je peux me permettre avec un clin d'œil à notre collègue, Madame Patricia JOSE, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Les gens qui gèrent tout cela nous disent : "Ne soyons pas trop pressés, parce qu'il faut être sûr de ce que nous proposons, lorsque nous nous engageons".

Ensuite, des groupes de travail ont été mis en place. C'est là que tous les collègues et les services ont beaucoup travaillé pour des appels à projets à hauteur de 150 000 € pour "Val d'Oise Terre de Jeux". Il s'agit d'encourager les initiatives locales innovantes sur des propositions qui s'appuient sur les collectivités et sur des associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, parce que le COJO nous demande d'organiser des démarches autour des JOP sportifs : les Jeux Olympiques (JO) de la culture, les JO du volontariat, les JO de la solidarité.

Plusieurs thématiques ont été retenues :

- le développement intergénérationnel ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap - j'y reviendrai tout à l'heure - ;

- le volontariat et l'insertion qui sont très importants, puisque, par ce biais, nous espérons redonner envie à certains bénévoles de s'investir. En s'engageant dans la démarche olympique et paralympique, au contact des sportifs de haut niveau, au contact des staffs, ils ont une présence concrète. Avec le CDFAS, nous allons monter un projet pour que nous ayons des bénévoles valdoisiens autour de la Team. Nous espérons que cela puisse donner une impulsion. Donner envie de faire du sport - parce qu'il vaut mieux avoir comme modèle le sportif de haut niveau que le dealer du coin de la rue ; vivre d'un métier autour du sport, car beaucoup de métiers autour du sport sont méconnus et, là aussi, c'est une opportunité ; donner envie à des associations de se reconstruire ou de se construire, notamment sur le paralympisme et tout ce qui est sport à destination du handicap, car c'est un point faible non seulement de notre Département, mais de l'ensemble du maillage français ;
- la santé par le sport - je vous en ai parlé -, c'est une grande cause. Nous la travaillons au CDFAS et en relais avec un certain nombre de collectivités et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour développer le sport santé. Je vous rappelle, qu'à partir de septembre, le sport santé sera pris en compte par la Sécurité sociale et remboursé. Il y aura donc un maillage, un réseau à mettre en place par une mobilisation des associations. Tout cela dans l'esprit des JOP. On peut être en situation de handicap temporaire. Je vous rappelle un chiffre assez impressionnant en matière d'oncologie médicale : 80 % de récidives peuvent être évitées, s'il y a une prise en charge sportive ;
- la culture et le sport. Je vous en parlais tout à l'heure. Madame Virginie TINLAND a beaucoup travaillé sur ce dossier. Nous allons avoir une chorale exceptionnelle de jeunes Valdoisiennes et Valdoisiens qui vont faire un hymne olympique valdoisien et que nous aurons l'occasion d'entendre. Il s'agit aussi de se dire que, autour du sport, il y a des expositions, il y a de la culture. Tout cela est très intéressant et fédérateur ;
- le tourisme et le patrimoine aux couleurs de l'olympisme. Nous travaillons avec VOT pour mettre en valeur tout un catalogue pour que les gens qui vont assister aux JOP puissent venir visiter notre beau Val d'Oise ;
- le sport à travers les sciences.

Pour tout cela, il y a des groupes de travail. Il y a des appels à projets. Vous avez sur table un document de qualité - je fais un clin d'œil au service Communication -, lisible et qui permet à chaque collectivité, à chaque association de savoir ce qu'est cet appel à projets et comment s'y intégrer.

Ensuite, il y a le soutien aux grands événements. Comme je le disais tout à l'heure, le JOP est le sport de haut niveau. Au CDFAS, Madame la Présidente nous a notamment donné pour mission d'organiser un événement international, mais, comme le Val d'Oise va toujours de l'avant, il y en aura trois d'ici à la fin de l'année. Malgré les travaux et en sécurité, ce sont trois événements JOP, notamment de para et de handisport, parce que nous voulons le mettre en avant.

Je peux, d'ores et déjà, vous indiquer un tournoi international de basket 3x3, un nouveau sport qui intègre les jeunes, pour fin août. Nous sommes en négociations très avancées avec la Fédération internationale, avec la Fédération française et nous aurons le Championnat du monde en France pour le 3x3.

Nous sommes en train de discuter également avec l'escrime, avec le badminton pour avoir divers sports. En paralympique, notamment le ParaBad est quelque chose qui fonctionne bien et qui peut donner envie à des gens en situation de handicap d'y participer.

A chaque fois, sur ces événements, seront invitées l'ensemble des associations qui participent, l'ensemble des territoires et évidemment un travail fait sur nos territoires ruraux pour qu'ils puissent venir, mais également tous les territoires en politique de la ville, parce que là aussi, c'est extrêmement important.

Un événement sport santé avec une conférence très concrète, très pragmatique, expliquant aux médecins, aux paramédicaux et aux associations, comment entrer dans ce système qui est un peu nébuleux, puisqu'il était géré jusqu'à maintenant par le Ministère des Sports et par le Ministère de la Santé. Là, tout le monde a réussi à se mettre d'accord avec une labellisation. Il y a un gros travail à faire avec une labellisation des associations pour qu'il puisse y avoir une vraie prise en charge et un suivi : une fois que vous avez une prescription, qu'est-ce qu'on fait ? Il va donc y avoir un événement avec le CDOS autour de cela.

Un événement sport / handicap auquel j'espère que tout le monde pourra assister. Il y a une grosse mobilisation de nos collègues de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour que les Instituts Médico-Educatifs (IME) et les Instituts Médico-Professionnels (IMPro) participent à une olympiade. Là aussi, très concrètement, on peut être en situation de handicap physique ou mental et faire du sport. C'est un moment d'inclusion. Quand on assiste à ce genre d'événement, cela relativise et cela donne envie d'aller de l'avant. Tout est possible.

S'inscrire dans le relais de la flamme olympique en 2024 : nous avons répondu favorablement par une lettre d'intention à l'Association des Départements de France (ADF) pour que notre beau Val d'Oise soit traversé par la flamme. Madame la Présidente, qui sait compter, a dit : "Attention, nous sommes d'accord sur le principe, mais avec des réserves, avec un cadrage financier". C'est très important. Le principe de la flamme olympique n'est pas juste un coup de pub ; si ce n'était que cela, je pense que nous n'y aurions pas répondu favorablement. Cette flamme va traverser l'ensemble du département, cette flamme va pouvoir fédérer autour d'elle des événements sur un certain nombre de nos cantons et de nos villes et cette flamme va intégrer les associations locales, les bénévoles, les gens en situation de handicap, des sportifs locaux.

C'est tout cela qui est intéressant. Autour de tout cela, nous allons essayer de développer aussi des dynamiques commerciales, économiques et créatrices d'emplois. Je vous rappelle que nous savons, d'ores et déjà, qu'il manque 30 000 agents de sécurité pour les JOP, postes non pourvus. Ce sera aussi l'occasion de faire la promotion de tout cela : les IME et les structures pour les personnes en situation de handicap pourront participer, ainsi que quelques EHPAD. Donc, c'est complètement dans notre champ d'action. Tout cela devrait se terminer le soir par une grande fête du sport olympique au CDFAS, où nous aurons une délégation américaine au contact de nos concitoyens.

Cette flamme n'est pas un coup de pub, c'est un vrai ancrage des valeurs de l'olympisme, des valeurs du sport et aussi des valeurs de solidarité. Quand on accepte que des gens au RSA viennent participer à cela, que des gens en situation de handicap viennent participer à cela et que les gens du fin fond du Vexin qui peuvent ne pas se sentir concernés du tout, comme nos amis de la Dalle d'Argenteuil ou de Sarcelles qui pourront participer dans un élan commun autour de ce qui est fédérateur : les JOP 2024.

Nous allons évidemment participer aux appels à projets de ANS. Sans vous en faire lecture, nous sommes très en veille. Nous faisons toujours attention au fait que répondre à un projet ne nous amène pas à trop de dépenses, ni trop de mobilisation en face. Tout cela doit être absolument calibré. Je vous parlais tout à l'heure du sport santé. Si nous pouvons, par ce biais, cofinancer des ouvertures de maisons sport santé, ce sera un plus et une aide à notre territoire. Donc, des thématiques ont été sélectionnées : le sport, l'éducation, le volontariat et l'insertion, l'attractivité de notre territoire, culture-patrimoine-tourisme, santé-handicap-senior-enfance. L'idée est de faire participer un maximum de notre population.

La convention tripartite JOP 2024 concerne le CDOS, partenaire, et le CDFAS. Le CDOS est un soutien financier, mais aussi une présence, parce qu'ils sont porteurs des valeurs de l'olympisme sur notre territoire. Vous voyez déjà ce qui est mis en place. Le CDFAS se positionne autour de l'accueil de la Team USA, mais aussi de tout ce qui peut être fait.

Au niveau de la Région, on nous a fait savoir que nous étions un peu les porteurs des valeurs de l'Olympisme, puisque nous avons la plus grande délégation et que, même si certains de nos amis pensent que nous n'allons pas assez vite, nous sommes un des Départements les plus avancés dans cette démarche, dans la participation et dans l'organisation.

La Charte Sport et Handicap est quelque chose d'extrêmement important et qui émane du livre blanc fait par nos collègues. L'objectif est de développer le maillage territorial, de renforcer l'information et la communication en direction de ces publics, de développer l'accueil et l'accessibilité des sites sportifs. Je veux souligner le travail qui a été fait en partenariat avec nos collègues qui gèrent le social, la MDPH, mais aussi le Conseil Départemental des Acteurs et de la Citoyenneté (CDAC), qui ont participé et validé cette Charte. Ce n'est donc pas un document qui a été fait comme cela. Il y a eu un échange avec les professionnels pour se dire : il faut arriver à avancer et les JOP sont l'occasion de se dire qu'il faut s'inscrire dans une volonté d'inclusion par le sport. Donc, il y a une campagne de communication. Sous les yeux, vous avez cette Charte qui reprend fort bien ce que nous souhaitons faire : maillage territorial, information - communication, accueil des personnes en situation de handicap dans les milieux sportifs.

C'est un projet que nous souhaitons développer avec les collectivités qui veulent s'y engager. Je fais référence notamment au débat que nous avons eu lors de la dernière Assemblée sur la création d'une piscine. J'étais à Argenteuil il y a huit jours pour visiter des installations.

Un site qui permet d'accueillir des personnes en situation de handicap est extrêmement important : l'équipement, la proximité, des créneaux réservés. Par ces JOP, nous voulons vraiment avancer pour l'inclusion en matière de handicap, y compris le handicap temporaire. Pour nous, c'est une démarche importante et complète.

Je suis désolé d'avoir un peu long, mais je crois que c'est un dossier qui mérite non seulement l'unanimité et la dynamique globale de notre Département, mais qui nous permettra de porter haut les couleurs de nos valeurs dans le Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur HAQUIN. Long, mais intéressant.

Je pense que Monsieur SABOURET va prendre la parole, mais peut-être faire plus court.

Monsieur SABOURET

Merci pour cette présentation très intéressante.

Je rappelle que l'objet de la délibération est simplement de donner 20 000 € au CDOS 95 et d'annoncer un appel à projets, dont les crédits ne seront consommés que sur 2023. En tout cas, c'est ce qui est noté dans le rapport. Je dirais que la démarche globale des JO est très intéressante, mais concrètement, aujourd'hui, on décide à travers cette délibération simplement de donner 20 000 € au CDOS 95.

Pour s'inscrire dans la prolongation de cette présentation générale, les JO sont naturellement une opportunité rare. Nous rappelons que c'est un événement planétaire qui permet une exposition dans le monde entier. Généralement, cela a lieu chez soi qu'une fois dans une vie, voire jamais. Heureusement pour nous, une fois dans notre vie. Pour nos concitoyens, c'est une formidable chance et c'est un grand rendez-vous qui va se passer à quelques kilomètres de chez nous, mais malheureusement pas chez nous.

Nous l'avons déjà signalé : notre département n'accueillera aucune épreuve sportive. Outre celles en Région et même à Tahiti, les épreuves sportives vont se dérouler essentiellement à Paris, beaucoup en Seine-Saint-Denis, un peu en Seine-et-Marne avec Vaires-sur-Marne qui devrait accueillir les épreuves d'aviron et d'autres épreuves nautiques, un peu dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines, où il y a passablement de sites sportifs, notamment le vélodrome. Nous n'avons pas de site olympique. Il y a eu quelques pistes, mais qui ne se sont pas concrétisées, notamment la piste du site de tir. Finalement, sauf erreur, les épreuves de tir auront lieu à La Courneuve. C'est quand même une occasion ratée que nous regrettons. Le constat est cruel.

Nous proposons de nous rattraper, tout d'abord en finançant des actions d'animation par le lancement de l'appel à projets qui sont en réalité des actions pour commencer à faire monter l'envie de participer aux JO. C'est un petit peu cela. Ce sont des actions d'envergure modeste et territorialisées autour du sport et des JO. C'est une bonne chose.

Nous proposons de nous rattraper en accueillant des délégations étrangères qui viendront s'entraîner. Pour le coup, le CDFAS est un bel outil qui attire, naturellement, les plus grosses délégations. En général, la délégation américaine est celle qui contient le nombre le plus élevé d'athlètes aux JO, avec la délégation chinoise. Cela reste quand même un lot de consolation.

On soutient également la démarche sport et handicap, c'est très bien. Pas de problème.

Il faut se rattraper en allant plus loin. La première façon est d'offrir des jeux pour tous et pour toutes. Dans ce rapport, il est dit que le passage de la flamme olympique sera sollicité selon des conditions encore à négocier. Nous savons que tout cela représente un coût. Ce serait évidemment un événement très populaire, mais il serait juste que cet événement profite à tous et, en priorité, à celles et ceux qui ne pourront pas se payer des places pour assister aux épreuves olympiques officielles. Pourquoi ne pas faire passer la flamme dans les quartiers populaires de notre département ? C'est ce qui a été indiqué.

Donc, nous partageons cette idée. Nous rappelons que la flamme olympique aux JO de Londres était passée par les quartiers de Redbridge et de Harrow. Ce sont des quartiers très populaires. La flamme de Paris 2024 pourrait passer par Argenteuil, par les Linandes à Cergy, par le Puits La Malière à Villiers-le-Bel. Nous avons de nombreuses idées. Elle ne pourra pas passer partout évidemment, mais je pense qu'un passage par les quartiers populaires serait tout à fait bénéfique et nécessaire. Donc, nous attendons de voir. C'est une manière de se rattraper.

La deuxième manière de se rattraper est celle de l'emploi. Cela a été évoqué dans la présentation. Les retombées en matière d'emploi des JO sont importantes. Les besoins de recruter pour les JO sont importants dans de nombreux domaines : l'événementiel, l'accueil des délégations, la sécurité, les transports. Là aussi, notre collectivité doit être au rendez-vous des Jeux, à travers les habitants et les habitantes de notre département qu'il faut accompagner pour qu'ils puissent travailler sur cette période et effectuer toutes les tâches nécessaires pour faire de ces Jeux une réussite.

La troisième piste est aussi de soutenir par l'investissement la mise à niveau des équipements pour accueillir les délégations, et pas seulement la délégation américaine. Je pense que nous aurons des délégations de tous les pays, parfois des délégations avec des tous petits effectifs qui peuvent être sur quelques épreuves, par exemple le tir à l'arc. Je dis cela, parce que je pense à un club de tir à l'arc situé à Villiers-le-Bel qui avait rapporté une médaille olympique lors d'une précédente olympiade. Soutenir l'investissement sera nécessaire - nous n'avons pas de chiffres dans ce rapport - mais si nous voulons être attractifs pour l'accueil de délégations qui viendraient s'entraîner, et parfois s'entraîner bien avant les Jeux. Une équipe qualifiée peut venir s'entraîner, s'acclimater six mois avant pour faire un stage. Donc, il y a ce besoin d'investissement. Là aussi, nous attendons d'avoir des éléments et des réponses.

Voilà les pistes complémentaires que nous suggérons. Le Département du Val d'Oise n'a pas réussi à être site olympique pour les épreuves, vous le savez comme nous. Cependant, comme le dit la devise olympique : l'important est de participer. Il faut donc aller de l'avant. Il reste à peine deux ans pour réussir ces Jeux sur le volet économique et social. Il faut s'en donner les moyens. Rendez-vous dans deux ans pour voir si les choses se sont mises en place. Je tiens à saluer l'engagement des services du Département sur ce sujet. Il faut parfois faire bouger des montagnes, mais nous avons des atouts dans le Val d'Oise et nous avons le devoir d'accompagner ces Jeux pour qu'ils soient une réussite.

J'insiste sur un point, pour qu'il soit une réussite pour tous. Je ne méconnaissais pas qu'il y a aussi dans un certain nombre de pays - nous l'avons vu au Japon récemment, mais nous l'avons vu à Rio également - le sentiment que les Jeux sont les Jeux pour quelques-uns et pas les Jeux pour tous et il peut y avoir aussi une montée de colère vis-à-vis de Jeux si nous ne réussissons pas l'association, notamment des populations les plus défavorisées aux JO.

Madame CAVECCHI

Avant de redonner la parole à Monsieur HAQUIN, je vous remercie, Monsieur SABOURET.

Je suis contente d'être la Présidente de cette Assemblée, parce que je suis quelqu'un de positif et d'optimiste par nature et je ne sens pas dans votre intervention quelque chose d'optimiste. C'est un peu triste de se dire que nous avons raté quelque chose, que tout nous est passé à côté. Justement, je pense que c'est l'occasion pour le Val d'Oise d'être positif et de se dire que ce sont les JO et de ne pas s'occuper de savoir si nous avons des compétitions ou non. Nous en faisons un événement, cela se passe à côté de chez nous. Nous en faisons un événement qui concerne tout le monde, tout notre département. Xavier HAQUIN l'a dit, vous l'avez dit aussi, nous avons commencé à travailler immédiatement, dès que la désignation de Paris a été faite. Je ne suis pas du tout persuadée que cela existe dans les autres Départements de la Région parisienne. Ceux qui ont des épreuves, très bien. Nous, nous allons travailler sur un autre niveau et nous allons réussir.

Monsieur HAQUIN a la parole pour trente secondes.

Monsieur HAQUIN

Je regrette que vous abordiez cette délibération par le prisme des 20 000 €, puisque l'intitulé était "Démarche olympique du Val d'Oise dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024". Je pense que ce qui a été développé est quand même extrêmement important, notamment en matière de solidarité et d'inclusion.

Je finirai en disant que tout n'est pas joué en matière d'équipements, parce que certains équipements ne seront pas livrés en temps et en heure, et un œil se promène sur notre département. La suite au prochain épisode.

Madame CAVECCHI

Gardez l'œil bien ouvert... le droit. Merci beaucoup.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Favorable à l'unanimité. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité.

Nous remontons les manches pour la suite du travail qui s'avère très important.

**- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée – Logement**

**4-09 Soutien financier du Département du Val d'Oise au territoire Bouffémont-
Attainville-Moisselles d'expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de
Longue Durée**

Madame CAVECCHI

Nous restons dans l'insertion. Monsieur DECLERCK intervient.

Monsieur DECLERCK

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la suite d'une délibération précédente que nous avons prise en septembre dernier pour laquelle nous votions à l'unanimité notre soutien au territoire candidat à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Je sais que les acronymes ne plaisent pas à tout le monde, mais cela va un peu plus vite et je suis sûr que, d'ici la fin du mandat, vous saurez tous ce que veut dire Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et TZCLD.

Le dispositif TZCLD est issu de la loi du 28 février 2016. Il a pour objectif de réorienter les dépenses liées à la prise en charge des personnes privées de l'emploi depuis longtemps, c'est-à-dire les aides sociales, le RSA, mais également les allocations chômage pour financer partiellement des emplois dans une nouvelle forme d'entreprise, dite Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Le 14 décembre 2020, une deuxième loi étend le dispositif expérimental à 50 nouveaux territoires et accorde une place importante au Département dans la validation des candidatures et le financement des projets. C'est à cette occasion que nous votions notre soutien pour les territoires qui seraient candidats.

Au mois de septembre, nous avons trois territoires candidats qui souhaitent porter leur candidature :

- le territoire de Bouffémont-Attainville-Moisselles, dit le Territoire BAM ;
- le territoire de Pierrelaye ;
- le territoire de Cergy.

La candidature du territoire Bouffémont-Attainville-Moisselles s'est inscrite dans cette seconde vague - je viens de le dire - et elle a été retenue le 28 mars dernier par le Conseil d'administration du fonds d'expérimentation TZCLD présidé par Monsieur Louis GALLOIS.

Dans ce cadre, il convient que nous intervenions par cette délibération pour définir le montant de notre participation financière. Pour rappel, ce montant est défini par le décret du 30 juin 2021. Ce décret définit la contribution financière de l'Etat à 102 % du SMIC en montant brut horaire d'un Equivalent Temps Plein (ETP), ce qui correspond environ à 19 000 € annuels par poste. Le Département s'inscrit à hauteur de 15 % de ces 19 000 €, soit la somme 2 780 € par ETP.

Il faut savoir que le TZCLD BAM envisage au démarrage la création de 15 ETP, ce qui correspond à 26 personnes issues du chômage longue durée qui retrouveront une activité dès l'ouverture de cette EBE au 1^{er} juin 2022. Dans les cinq ans, TZCLD BAM a l'ambition d'embaucher près de 160 personnes sur ce territoire.

Comme je vous l'expliquais, pour l'année 2022, le montant de la contribution du Département au développement de l'emploi pour le TZCLD BAM s'élèvera donc à 2 850 € par poste créé, soit un montant total de 42 750 €. Ce montant sera inscrit dans une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2022 à 2026 signée entre l'association d'expérimentation TZCLD et le Département. Cette convention sera actualisée par avenant à compter de 2023, au plus tard le 15 janvier de chaque année.

Je vous demande d'accorder ce montant de 42 750 €, d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention et tous les avenants qui suivront et d'autoriser Madame la Présidente à désigner un représentant du Département au sein du Comité Local de l'Emploi (CLE).

Je vous remercie pour votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur DECLERCK.

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est favorable ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

C'est important. Nous commençons quelque chose qui va peut-être pouvoir se développer.

Adoption à l'unanimité.

4-10 Signature de la feuille de route stratégique et opérationnelle de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Département du Val d'Oise et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame BOISSEAU.

Madame BOISSEAU

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues.

Comme vous le savez, le Département est chef de file de l'action sociale et médico-sociale.

A la suite de la convention nationale signée en 2020 avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la feuille de route stratégique et opérationnelle qui fait l'objet de ce rapport permet de décliner des objectifs nationaux sur le plan local valdoisien en suivant quatre axes :

- améliorer la qualité et faciliter la relation avec les usagers ;
- accompagner le parcours de la personne et adapter l'offre ;
- prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches aidants ;
- harmoniser les systèmes d'information.

Dans ce cadre, le Département décline sa politique d'autonomie par le schéma gérontologique départemental et le schéma départemental des personnes handicapées.

Il vous est demandé ce matin d'autoriser Madame la Présidente à signer cette feuille de route avec la CNSA et la MDPH.

Sachez que ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), ainsi que de la Deuxième Commission et de la Quatrième Commission.

Voilà, Madame la Présidente, j'ai essayé d'être rapide pour ce dernier rapport.

Madame CAVECCHI

C'était très bien. Merci beaucoup.

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est favorable ? Adopté à l'unanimité. Merci infiniment.

Adoption à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie pour cette séance courte, mais très intéressante. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

Je disparais et vous enchaînez sur la Commission permanente. Je vous laisse travailler.

Bonne journée à toutes et à tous.

Fin de la séance à 11 h 05.